



— FGJ

TABLE DES SPÉCIALISTES

Pour l'année 2022-2023, l'Alliance veut mettre sur pied une table des spécialistes au primaire et au secondaire afin d'avoir un juste portrait de leur réalité au sein des établissements. La table des spécialistes sera formée de neuf membres, incluant un membre du Conseil d'administration, et idéalement deux enseignantes ou enseignants par champ. Les rencontres auront lieu le jour sous libération ou en soirée.

Si vous enseignez une spécialité à la FGJ et que vous êtes sensible aux problématiques vécues dans les écoles, nous vous invitons à déposer votre candidature afin de partager vos idées et votre expérience. Il suffit faire parvenir votre candidature **au plus tard à 16 h le vendredi 30 septembre** en remplissant ce [formulaire](#).

Sue Bradley, vice-présidente

RAPPEL AUN-CSSDM

20 SEPTEMBRE 2022



N'oubliez pas la réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM par vidéoconférence, le mardi 20 septembre prochain, qui portera sur une proposition d'entente concernant le mécanisme d'octroi de contrats à l'EDA et à la FP.

RETOUR SUR L'AG ET LE DROIT DE VOTE

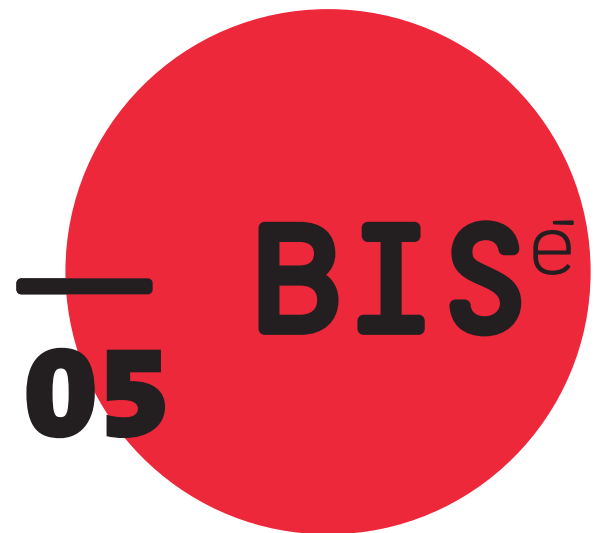
Le 12 septembre dernier, l'Alliance a tenu une réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM, à la suite d'une demande écrite signée par 150 membres en règle. L'Assemblée a été convoquée dans les règles et l'invitation a été transmise aux membres par infolettre. Je tiens à faire une parenthèse ici, pour préciser que les membres qui se désabonnent de l'infolettre du *BIS* se retirent du même coup de toutes nos listes d'envoi. Non seulement ils ne reçoivent plus le *BIS*, mais non plus les convocations aux assemblées générales et aux assemblées d'unité de négociation ni aucune autre communication ciblée en fonction de leur situation (personnes déléguées, membres de comités conventionnés, profs d'une même école, membres à statut précaire ou dans un champ particulier, etc.). Elles se privent ainsi d'informations très importantes. C'est pourquoi je vous invite à encourager vos collègues à se réinscrire dans les plus brefs délais, particulièrement en cette dernière phase de la négociation d'une nouvelle *Entente nationale*.

AU-DELÀ DE LA TECHNIQUE

Revenons au déroulement de l'AUN-CSSDM. En préambule, je tiens à dire que je suis bien consciente que la technologie peut parfois paraître complexe. Cependant, une chose demeure : légalement parlant, nos instances virtuelles doivent suivre les mêmes règles que si nous étions en salle. D'abord, nous devons vérifier votre identité. Comme il ne vous viendrait jamais en tête de vous présenter avec une carte d'identité autre que la vôtre, il n'est pas possible d'utiliser l'identité virtuelle d'une autre personne. C'est pourquoi il est primordial que vous vous inscriviez sous votre nom, à partir du lien personnel qui vous a été envoyé.

Vous pouvez fermer votre caméra pendant le déroulement des instances, même s'il est souhaitable qu'elle soit ouverte pour le dynamisme des rencontres. Vous pouvez aller et venir, comme si vous sortiez de la salle pour vous diriger vers les toilettes ou discuter avec un collègue dans le lobby. Nous admettons les gens tout au long des séances, **sauf lorsque le vote est appelé, comme en salle.**

Comme vous n'auriez pas l'idée de vous présenter avec un sac sur la tête dans nos instances, il est d'une importance cruciale que votre caméra soit allumée **pendant le vote**. C'est notre seule façon de vérifier si vous êtes vraiment un membre en règle avec droit de vote – nous ne le ferions pas que vous pourriez, avec raison, nous le reprocher. Autrement, vous serez envoyé dans la salle d'attente, comme nous fermons les portes



des salles lors des votes. On doit appliquer les mêmes procédures. Nous sommes et continuerons d'être très intransigeants sur ce point. Par contre, nous ferons davantage de rappels tout au long de la délibérante, étape précédant le vote, afin que vous puissiez allumer votre caméra et demeurer dans la salle principale.

AUTRES DÉTAILS NON NÉGLIGEABLES

Si vous utilisez un cellulaire ou une tablette, sachez que si vous allez dans une application autre que Zoom, votre caméra s'éteint automatiquement. Vous pouvez continuer d'entendre le déroulement, mais on ne vous voit pas. Or, au moment du vote, vous pouvez penser que votre caméra est toujours allumée. Prenez bien soin de revenir à l'application pour la réactiver. Par ailleurs, lorsque la fenêtre du sondage (pour le vote) apparaît et que vous cliquez par mégarde sur la fenêtre générale de Zoom, celle du sondage se glisse derrière. Elle n'est pas disparue ! Les tablettes et les téléphones étant plus petits, il est parfois difficile de la retrouver. C'est plus contraignant. Idéalement, nous vous invitons à utiliser un ordinateur. Ces détails peuvent sembler anodins, mais ils peuvent aussi occasionner certaines frustrations. Ne les connaissant pas, vous pouvez vous priver de votre droit de vote. Il nous apparaissait crucial de vous les expliquer. Nous savons que plusieurs d'entre vous apprécient les assemblées virtuelles. Nous allons poursuivre notre travail afin de les améliorer et de vous outiller du mieux que nous le pouvons. La démocratie fait partie de nos valeurs fondamentales.



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

RECRUTEMENT DES ÉQUIPES SYNDICALES

L'Alliance considère toujours aussi important d'avoir accès à tous les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), notamment pour assurer une juste représentation de ses membres, mais aussi pour diffuser adéquatement l'information syndicale. En contexte de négociation pour le renouvellement de l'Entente nationale, cette importance devient une nécessité.

Malheureusement, plusieurs membres d'établissements du CSSDM ne peuvent pas compter sur une équipe syndicale locale. L'absence d'une telle équipe dans certains milieux cause du tort à tous : aux écoles orphelines et à notre grande organisation.

C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'Alliance vient d'adopter le plan de recrutement des équipes syndicales pour l'année scolaire 2022-2023. Ce plan vise à favoriser la représentation de tous les établissements à nos instances et à préparer une relève syndicale, entre autres choses.

Dans les prochaines semaines et les prochains mois, plusieurs parmi vous recevront une communication du membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement pour solliciter votre engagement au sein de votre équipe syndicale. N'hésitez surtout pas à poser vos questions relativement à l'implication qui sera demandée de votre part. Vous pouvez également consulter le document des savoirs essentiels sur l'équipe syndicale. Plusieurs informations s'y trouvent !

Que vous en soyez à votre première ou vingtième année dans des fonctions syndicales, l'équipe de l'Alliance est disponible pour vous épauler et vous accompagner dans



votre travail. Aidez-nous à recruter de nouvelles personnes déléguées !

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Alexis Richard, conseiller

LES SAVOIRS ESSENTIELS

L'ÉQUIPE SYNDICALE

C'EST QUOI ?
Il s'agit de l'ensemble des personnes déléguées ainsi que des représentantes et représentants de tous les comités conventionnés (CPEPE, CE, CLP, Comité-école EREHDA), élus et nommés par leurs pairs. Le nom le dit, c'est une équipe. Ces membres doivent donc travailler ensemble, être solidaires et se partager les tâches.

C'EST POUR QUI ?
➤ Toutes les équipes des établissements scolaires.

COMMENT ?

[FORMER SON ÉQUIPE SYNDICALE]
➤ Élire les membres de cette équipe en Assemblée syndicale des enseignantes et enseignants de l'établissement, soit :
- personne déléguée syndicale et substitut(s) ;
- personnes déléguées d'établissement et substituts ;
- représentantes ou représentants du CPEPE ;
- représentantes ou représentants du CLP ;
- représentantes ou représentants du Comité-école EREHDA ;
- représentantes ou représentants du Conseil d'établissement.

[FAIRE UNE POLITIQUE LOCALE DE CONSULTATION]
➤ Voir le mode d'emploi et les savoirs essentiels sur la politique locale de consultation.

POUR CHACUNE DE CES ÉTAPES, IL NE FAUT PAS HÉSITER À DEMANDER DE L'AIDE AU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPONSABLE DE L'ANIMATION SYNDICALE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.

FGJ

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE — INSCRITS OU NON SUR LA LISTE DE PRIORITÉ

Selon les dispositions prévues à la *Convention collective locale*, une mise à jour de la liste de priorité aura lieu en octobre. Les enseignantes et enseignants à statut précaire admissibles recevront sous peu du CSSDM la confirmation de leur inscription. Les enseignantes et enseignants à statut précaire **qui ne sont pas inscrits** sur la liste de priorité et ceux qui y sont **nouvellement inscrits** recevront de l'Alliance, au cours de cette semaine, une infolettre appropriée à leur situation, c'est-à-dire selon qu'ils sont nouvellement inscrits à la liste de priorité ou qu'ils n'y sont pas inscrits.

Les personnes **qui ne sont pas inscrites** sur la liste de priorité provisoire et qui croient avoir le droit d'y accéder pourront, selon les modalités exposées dans l'infolettre que vous allez recevoir de l'Alliance, contester leur non-inscription et/ou une évaluation qui n'est pas positive (une évaluation positive requiert une note globale de 75 % et plus et une note de 80 % et plus en gestion de classe).

Toute personne qui n'aurait pas reçu cette infolettre pourra joindre madame Soizic Bougeard,

à l'adresse travail@alliancedesprofs.qc.ca, afin qu'elle puisse vous la faire parvenir.

INVITATION À UNE RENCONTRE D'INFORMATION VIRTUELLE

• **Pour les personnes non inscrites sur la liste** : rencontre qui porte sur les conditions d'accès à la liste de priorité.

Mardi 27 septembre, de 17 h à 19 h 30 sur la plateforme numérique Zoom. Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir cette semaine.

• **Pour les personnes nouvellement inscrites sur la liste** : rencontre qui porte sur le fonctionnement de la liste de priorité.

Mercredi 12 octobre, de 17 h à 19 h sur la plateforme numérique Zoom. Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir cette semaine.

Puisque chacune de ces rencontres est d'une durée d'environ deux heures, vous comprendrez qu'il nous est impossible de transmettre

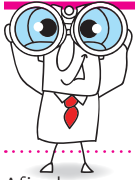
individuellement par téléphone ou par courriel l'ensemble des informations qui y seront abordées. Il est donc important d'y participer. Nous pourrions cependant répondre par téléphone à certaines questions si elles sont précises.

Dans le cas des personnes non inscrites à la liste de priorité, **aucun dossier ne sera étudié par téléphone**. Elles devront remplir le formulaire de contestation (qui sera disponible sur le site de l'Alliance dans les prochains jours) **au plus tard le jeudi 6 octobre 2022 à 16 h**. À défaut de respecter ce délai, votre contestation ne pourra pas être prise en compte.

Tant l'Alliance que le Centre de services scolaire de Montréal imposent des délais précis pour retourner les contestations, afin de ne pas léser les autres collègues concernés. Nous en appelons donc à la diligence de tous.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Élise Longpré, conseillère





APPELS DE CANDIDATURES

CPPE

Afin de pourvoir un poste de membre régulier du Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et des enseignants (CPPE), l'Alliance lance un appel de candidatures.

Le CPPE fait des recommandations sur la répartition des budgets de perfectionnement du centre de services scolaire, sur les critères d'attribution des fonds ainsi que sur les modalités de remboursement pour les activités.

Le comité publie le dépliant *Orientations, normes et procédures* qui contient les prescriptions régissant le fonctionnement des comités locaux de perfectionnement (CLP) ainsi que toute utilisation des budgets.

Les rencontres peuvent avoir lieu en virtuel ou présentiel, selon les circonstances.

Les membres intéressés doivent faire parvenir leur candidature **avant 16 h le vendredi 30 septembre**, en remplissant ce [formulaire](#).

● Daniel Chartrand, vice-président



RAPPEL — CPSST

En raison d'un départ à la retraite, le Comité paritaire de santé et sécurité au travail (CPSST) doit pourvoir un poste. Le mandat est de la durée de la *Convention collective locale* et le nombre de rencontres est d'environ 4 par année. De plus, les membres devront participer à des réunions préparatoires qui se tiennent en alternance jour/soir. Les membres intéressés doivent soumettre

leur candidature **avant minuit le 25 septembre 2022** en utilisant ce [formulaire](#). Les critères qui guideront le choix du Conseil d'administration seront basés sur la Politique de désignation des membres aux comités.

● Line Lamontagne, vice-présidente



COMITÉ DES STATUTS

En raison du départ d'un membre du Comité des statuts, l'Alliance lance un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste.

Le Comité des statuts se compose de 5 membres, ainsi qu'un membre du Conseil d'administration. Ses attributions sont notamment d'étudier tout projet d'amendement déposé avant le 1^{er} janvier, de conseiller tout membre qui a acheminé un avis de motion, de suivre la démarche de cheminement d'un avis de motion selon le chapitre 10 des statuts, d'analyser toute question qui lui est soumise par une instance de l'Alliance et lui formuler les observations ainsi que les recommandations permettant d'amender, d'abroger ou d'ajouter une ou plusieurs dispositions des statuts. Le comité se réunit en moyenne 5 fois par année, ou selon les besoins.

Les membres qui aimeraient faire partie du comité doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 16 h le vendredi 7 octobre**. Merci de votre engagement.

● Annie Favreau, conseillère



RAPPELS — FORMATION SYNDICALE

DÉMYSTIFIER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Cette session de formation se tiendra **le lundi 3 octobre 2022 de 17 h 30 à 19 h 30**, en vidéoconférence Zoom.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mardi 27 septembre** en utilisant ce [formulaire](#).

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — CPEPE

— FGJ

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 4 octobre 2022 de 9 h 30 à 15 h 30**, au Centre Antique. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le jeudi 29 septembre** en utilisant ce [formulaire](#).

● Élyse Bourbeau, vice-présidente
Patrick Trottier, vice-président



ÉDUCATION DES ADULTES — CPEPE

— ÉDA

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 5 octobre 2022 de 13 h à 15 h 30**, dans les bureaux de l'Alliance.

Un dîner sera servi à partir de 12 h.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 28 septembre** en utilisant ce [formulaire](#).

● Line Lamontagne, vice-présidente



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION, CONTACTER CHRISTINE OETJEN PAR COURRIEL : formation@allianceidesprofs.qc.ca.

NOUVELLES DU CONGRÈS DE LA FAE

Comme indiqué dans le *BIS* numéro 1, nous publions des résumés des sujets traités au Congrès de la FAE tenu en juin 2022.

INÉGALITÉS SCOLAIRES ET SOCIALES

L'école à trois vitesses (école privée, projet pédagogique particulier et classe ordinaire), le financement public des écoles privées et la ségrégation scolaire sont au cœur de bien des débats dans le milieu enseignant, comme dans la société en général. Lors du Conseil fédératif de juin 2022, les membres des délégations ont eu une présentation du plan pour un réseau scolaire commun du mouvement École ensemble. Cette présentation inspirante a teinté les débats du Congrès, qui s'est entre autres prononcé pour le retrait progressif du financement public des écoles privées et a mandaté la FAE afin qu'elle dénonce le système d'éducation à trois vitesses ainsi que la logique de marché scolaire. Les membres ont aussi entériné 17 orientations relatives aux projets pédagogiques particuliers qui avaient été adoptées en Conseil fédératif en 2012. Quelques modifications y ont été apportées. Les voici, telles qu'elles ont été modifiées.

1. Les projets pédagogiques particuliers peuvent être compatibles avec la mission de l'école publique québécoise et les valeurs de la Fédération autonome de l'enseignement, lorsqu'ils sont assortis de certaines conditions préalables.
2. L'admission des élèves dans un projet pédagogique particulier ne doit pas se faire sur la base des résultats scolaires.
3. Le maintien des élèves dans un projet pédagogique particulier ne doit pas se faire sur la base des résultats scolaires.
4. La motivation des élèves envers un projet pédagogique particulier peut constituer un mode d'admission à ce projet.
5. La motivation des élèves envers un projet pédagogique particulier peut constituer une condition acceptable de maintien dans ce projet.
6. Au sein d'un projet pédagogique particulier voué à une discipline sportive, artistique ou autre, les élèves peuvent être regroupés selon leurs niveaux d'habiletés.
7. Le nombre de places disponibles dans un projet pédagogique particulier doit être établi de telle sorte que le plus grand nombre d'élèves possible puisse y accéder, dans le respect des règles de formation de groupes.
8. Aucuns frais d'admission ne doivent être exigés dans un projet pédagogique particulier.
9. La mise en place d'un projet pédagogique particulier doit préalablement faire l'objet d'une étude de viabilité (population scolaire, financement) et doit tenir compte du principe d'équité du financement entre les écoles.
10. L'implantation d'un projet pédagogique particulier dans une école ou la transformation d'une école de quartier en école à projet pédagogique particulier ne doit pas avoir pour conséquence d'interdire ou de restreindre l'accès à cette école pour les élèves du quartier.
11. Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'instruction publique, la mise en place, la gestion et le suivi annuel d'un projet pédagogique particulier doivent relever des mécanismes de participation prévus au chapitre 4 de l'*Entente nationale*.
12. La mise en place d'un projet pédagogique particulier destiné à un ou des groupes d'élèves ne doit pas entraîner de diminution des services et des ressources de l'école.

13. La mise en place d'un projet pédagogique particulier destiné à un ou des groupes d'élèves ne doit pas entraîner de diminution des ressources matérielles et financières (accès aux locaux, accès aux équipements) pour les groupes d'élèves n'y participant pas.

14. La formation de groupes, lors de la mise en place d'un projet pédagogique particulier destiné à un ou des groupes d'élèves, doit être faite afin d'éviter la concentration d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ailleurs que dans la classe spécialisée, et ce, tant pour les élèves qui risqueraient ainsi d'être privés des bienfaits reconnus d'une classe hétérogène, qu'en fonction du principe d'équité de la tâche.

15. La mise en place d'un projet pédagogique particulier destiné à un ou des groupes d'élèves ne doit pas entraîner de précarité dans les postes au centre de services scolaire, ni la complexification, ni l'alourdissement de la tâche.

16. Les activités liées aux projets pédagogiques particuliers offertes pendant le temps de classe doivent être données par ou en présence du personnel enseignant.

17. Un projet pédagogique particulier doit faire l'objet, chaque année, d'une évaluation par le comité prévu à l'orientation 11, qui prendra en compte les aspects financiers et pédagogiques, ainsi que les valeurs de la Fédération autonome de l'enseignement en éducation (la gratuité, l'universalité et l'accessibilité de l'école publique).

Le Congrès était unanime : des changements doivent avoir lieu autant en ce qui a trait aux écoles privées qu'aux projets pédagogiques particuliers. Nous entendons trop souvent les enseignantes et enseignants de classes ordinaires rappeler qu'à cause de cette ségrégation scolaire, entre autres, la classe ordinaire n'a plus rien d'ordinaire. La délégation de l'Alliance a d'ailleurs proposé un changement à la 4^e orientation qui a été adopté à l'unanimité par le Congrès. Nous pouvions préalablement y lire que l'engagement des parents pouvait constituer un motif d'admission pour ces projets. Cet élément faisait notamment référence aux écoles alternatives, qui ont souvent cette condition pour l'admission des élèves. Or, en discutant en délégation, des profs enseignant dans une école alternative ou y ayant déjà travaillé ont soulevé que cet élément favorisait aussi la ségrégation scolaire, puisqu'on éliminait une partie des élèves, dont les parents ne peuvent s'impliquer pour différentes raisons (langue parlée, disponibilités, horaire de travail, etc.). C'est donc dans un souci de cohérence que nous avons décidé de retirer cet élément.

Toujours pour amoindrir les inégalités scolaires et sociales, le Congrès exige que le ministère de l'Éducation du Québec mette en place une table de réflexion sur le transport scolaire. L'objectif serait de dégager des pistes de solution sur les contraintes d'horaire de transport de l'école publique, notamment en ce qui a trait aux activités d'enrichissement, aux activités parascolaires et à la récupération. Cet enjeu est un peu moins présent au CSSDM, mais ces problèmes ont été soulevés par plusieurs syndicats affiliés. La FAE exigera aussi que le principe de la gratuité scolaire s'étende aux projets pédagogiques particuliers, encore une fois, afin que le milieu social économique d'un élève ne soit pas un frein à sa participation. Finalement,



la FAE exigera qu'au Québec un programme alimentaire universel soit mis en place, considérant que la pauvreté est le premier facteur d'échec et de décrochage scolaire.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

NOUVEL ÉVÉNEMENT SOUPER-CONFÉRENCE — BIENVENUE À L'ALLIANCE !

Vous faites peut-être partie des quelque 200 personnes qui ont participé l'an passé à la consultation menée par le Comité des membres à statut précaire visant à mieux comprendre les réalités vécues par les nouveaux membres de l'Alliance. La volonté exprimée lors de ce sondage était claire : vous voulez que votre syndicat réponde encore mieux à vos besoins, entre autres avec des formations et des envois d'information axés sur vos besoins. Vous avez également exprimé le désir de mieux comprendre la structure et le fonctionnement de votre syndicat.

C'est pourquoi nous tiendrons pour la première fois, **le 19 octobre prochain**, le souper-conférence *Bienvenue à l'Alliance!* Cette présentation est destinée aux nouvelles enseignantes et

nouveaux enseignants du CSSDM, peu importe le secteur, le statut d'emploi ou la qualification. Cette rencontre, précédée d'un repas gratuit, vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de l'Alliance et de la FAE, le processus de négociation de convention collective, les services qui vous sont offerts ainsi que les outils disponibles pour défendre votre autonomie professionnelle. Elle vous permettra également de créer des contacts précieux avec d'autres collègues vivant des situations semblables à la vôtre. Le Conseil d'administration de l'Alliance ainsi que Patrick Bydal, vice-président à la vie politique à la FAE, seront présents afin d'échanger avec vous.

L'événement aura lieu à la Plaza Antique dès 17 h 30. Vous pouvez vous inscrire et nous faire

part de vos restrictions alimentaires en remplissant ce [formulaire](#) **avant 16 h le mercredi 12 octobre 2022.**

Enfin, si vous êtes un membre à statut précaire à la FGJ et que vous souhaitez vous engager à rapprocher les membres de l'Alliance, nous vous encourageons chaleureusement à faire partie du comité des membres à statut précaire afin de poursuivre le travail entrepris dans les dernières années. Il est encore temps de poser votre candidature, en remplissant ce [formulaire](#).

●
Élyse Bourbeau, vice-présidente
Patrick Trottier, vice-président



GRANDE MANIFESTATION POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE LE 23 SEPTEMBRE

La réunion d'Assemblée d'unité de négociation tenue le lundi 12 septembre a permis aux membres de l'Alliance de discuter de l'urgence climatique et des moyens que nous pouvons mettre en place en tant que travailleuses et travailleurs pour y faire face. Lors des interventions, les membres ont proposé de nombreuses actions qui convergeaient toutes vers le rôle crucial que nous jouons afin d'être des modèles pour nos jeunes, qui méritent un avenir.

En 2020 le Front commun pour la transition énergétique, dont fait partie la FAE, publiait sa [Feuille de route](#)

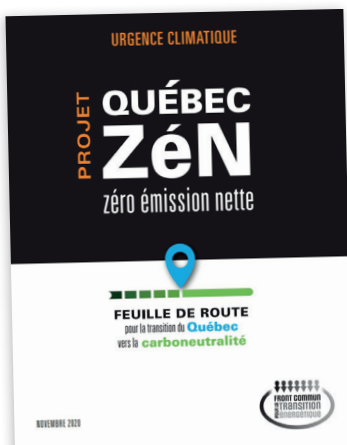
[pour la carboneutralité](#). Ce plan détaillé fait le constat que l'idée d'un capitalisme de marché et d'une croissance économique verte n'est qu'un mirage. On n'en est plus aux petits gestes individuels, comme mettre sa canette au recyclage... Seule une transformation profonde de notre société visant à diminuer drastiquement notre niveau de consommation, à revoir nos façons de nous déplacer, de manger et de mener nos activités politiques et économiques pourra sauver la planète. On doit sortir rapidement des projets d'hydrocarbures, investir massivement dans les énergies renouvelables et s'assurer que le tout se fasse dans un souci de justice sociale envers les populations plus vulnérables.

Nous aurons dans quelques semaines l'opportunité de faire valoir ces revendications en votant

pour le nouveau gouvernement provincial. Pour faire entendre ces revendications, une grande marche pour le climat, rassemblant des syndicats, des étudiants et des organismes communautaires, aura lieu **le 23 septembre prochain dès 13 h**. L'Alliance y sera présente ! Si vous n'avez aucune prestation de travail prévue à ce moment, nous vous invitons à vous joindre à notre délégation, qui se rassemblera près du monument George-Étienne-Cartier, au parc du Mont-Royal. Un certain nombre de places sous libération syndicale sont également disponibles. Vous pouvez manifester votre intérêt à participer à cet événement en remplissant ce [formulaire](#).



●
Élyse Bourbeau, vice-présidente



APPEL DE CANDIDATURES — DÉLÉGATIONS IL EST ENCORE TEMPS DE SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE !

Un appel de candidatures est en cours **parmi les personnes déléguées** afin de former les délégations de l'Alliance au sein du Conseil fédératif et du Conseil fédératif de négociation de la FAE. Consultez le [site](#) de l'Alliance ou ce [cahier](#) pour connaître le mandat de chacune d'elles.

Pour soumettre votre candidature, utilisez ce [formulaire](#). La date limite pour le faire est **le vendredi 23 septembre, à 16 h.**

Daniel Chartand, vice-président
Sue Bradley, vice-présidente



SEPTEMBRE 2022 • DÉLÉGATIONS FAE 2022-2023



APPEL DE CANDIDATURES

DÉLÉGATIONS 2022-2023

Fédération
autonome de
l'enseignement

APPEL DE CANDIDATURES

- Conseil fédératif
- Conseil fédératif de négociation

● Ce document présente chacune des délégations qui doivent être formées pour l'année en cours.

● Chaque année, l'Alliance sollicite en effet ses membres pour les inciter à participer aux différentes instances de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Faire partie d'une délégation est l'occasion idéale pour connaître les dossiers et les enjeux traités par la FAE, apporter sa connaissance du terrain, contribuer aux changements tout en échangeant en toute collégialité avec les autres membres des syndicats affiliés. Voilà autant de raisons pour poser votre candidature !

● Comme il est mentionné dans notre politique de désignation des membres des délégations et des comités de l'Alliance, nous cherchons à former des délégations qui



RETOUR SUR LE



La cour intérieure du Livart était l'endroit tout indiqué pour lancer l'année syndicale.



Les élus du Conseil d'administration de l'Alliance ont assuré le service au bar pour la totalité de la soirée.



Les profs de l'école Georges-Vanier et le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de leur établissement, Martin Leclerc, souriant et grimaçant pour la caméra.



Le Lancement de l'année syndicale a été une excellente occasion pour bavarder entre collègues. L'activité a permis des échanges entre des enseignantes et enseignants de différents secteurs. Présents sur les photos, des profs du primaire, du secondaire et de la formation professionnelle.

Photos : Alliance

